



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: ---

Membres absents non excusés ---

Pouvoirs: ---

Date de la convocation: 25 mai 2022

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Alain LAPP

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 MAI 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 123, section 7, 15 Rue du Moulin	10 mai 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle 50, section 3, Route de Walbourg	24 mai 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle 53,	24 mai 2022

	section 3, Route de Walbourg	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

CONVENTION RELATIVE A LA MISSION CONFORMITE ET CONTROLE EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical de l'ATIP a approuvé la mise en place de la mission Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols. A compter de janvier 2023, les communes adhérentes pourront solliciter l'ATIP pour la l'exercice de la police de l'urbanisme. Cette mission est payante et doit faire l'objet d'une convention avec l'ATIP.

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette nouvelle mission, la Commune ne justifiant pas de manière régulière de dossiers à faire contrôler. Le cas échéant, la Commune sollicitera une convention ponctuelle.

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et leurs groupements (délibérations, arrêtés, décisions). Par dérogation, les communes de moins de 3.500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la publicité des actes par voie d'affichage dans le hall de la mairie et sur le panneau d'affichage.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable demande une rectification du montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au budget primitif, pour un montant de 6 €.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Compte 1068 - excédent de fonct. capitalisé :	- 6 €
Compte 10222 – FCTVA	+ 6 €

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, transmis par le SDEA et présenté par M. LAPP.

Monsieur LAPP présente par ailleurs la réflexion en cours en matière de gestion des eaux pluviales. La suppression des réseaux séparatifs est notamment envisagée.

Des travaux d'abattage d'arbres sont prévus le long de la Sauer. Des travaux sont également envisagés pour prolonger l'écoulement des eaux pluviales de la Rue du Moulin au-delà du moulin GEISS afin d'éviter les refoulements.

DIVERS

➤ **Mesures géophysiques Lithium de France**

Madame le Maire rappelle que la société Arvernes, rebaptisée Lithium de France, va installer une station de géothermie sur le secteur de HATTEN-RITTERSHOFFEN, qui sera associée à la recherche de lithium. Des mesures géophysiques seront également effectuées sur certains terrains à BIBLISHEIM à partir du mois d'août : passage de camions-vibreurs le long des axes routiers et sur les chemins, mais pas en agglomération.

➤ **Travaux à l'école**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes rencontrés lors des travaux à l'école, tant au niveau des menuiseries extérieures que de la peinture.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Antenne-relais*

La Commune ne dispose d'aucune nouvelle information concernant l'implantation éventuelle d'une antenne-relais.

Fin de la réunion : 21H45

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES